

## **Ressources Kobo étend son empreinte régionale grâce à une nouvelle convention d'acquisition de participation visant le projet aurifère prometteur Yakassé en Côte d'Ivoire**

QUÉBEC (Québec) – Ressources Kobo Inc. (« **Kobo** » ou la « **société** ») (TSX.V: **KRI**) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une nouvelle convention d'acquisition de participation dans le cadre de sa stratégie d'exploration régionale élargie visant à évaluer les corridors structuraux aurifères prometteurs en Côte d'Ivoire, dans l'Afrique de l'Ouest.

### **Faits saillants**

- **Kobo a conclu une convention d'acquisition de participation (la « convention d'acquisition de participation de Geoservices ») à l'égard d'une demande de permis avec GEOSERVICES CI SA (« Geoservices »), société locale d'exploration ivoirienne établie à Abidjan, en Côte d'Ivoire**
- **Ajoute 74,06 km<sup>2</sup> de terrain d'exploration prometteur au portefeuille de la société, situé dans un corridor aurifère régional au nord-est d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, dans la région d'Adzope**
- **Le projet Yakassé est appuyé par des travaux historiques d'autres exploitants, y compris Newmont Corp. (« Newmont »), confirmant des anomalies aurifères et de multiples intersections à haute teneur**

Edward Gosselin, chef de la direction et administrateur de Kobo a commenté : « *Notre convention d'acquisition de participation à l'égard du **projet Yakassé** marque une étape importante dans la stratégie de Kobo visant à élargir notre portefeuille d'exploration dans une des régions aurifères prometteuses de Côte d'Ivoire. Ce projet s'inscrit dans une zone structurellement complexe et sous-explorée qui a déjà obtenu des résultats de haute teneur à la suite de forages effectués dans le passé par des exploitants réputés. Compte tenu de son fort potentiel régional prévu et de son infrastructure bien développée, le **projet Yakassé** s'aligne sur notre stratégie de croissance à long terme. Sous réserve de l'approbation de la demande en cours, nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre l'exploration dans le cadre de ce projet avec **Geoservices** alors que nous continuons de vouloir tirer parti de nouvelles occasions parallèlement au développement de notre **projet phare de Kossou**. »*

### **Aperçu de la convention d'acquisition de participation de Geoservices**

**Geoservices** a présenté une demande de permis d'exploration aurifère le 23 février 2021, dans les départements d'Adzopé/Yakassé-Attobrou, qui a été mise à jour et son périmètre augmenté à la demande de **Kobo**, passant de 67 km<sup>2</sup> à 74,06 km<sup>2</sup> le 17 juillet 2025. La demande se trouve à proximité du permis de Nesdave (PR-0973 73,5 km<sup>2</sup>), qui est couvert par une autre convention d'acquisition de participation signée en février 2025, ainsi que de la demande **Kuniboa** (18,3 km<sup>2</sup>), située à côté du permis de **Nesdave** (voir figures 1 et 2).

Sous réserve de l'obtention, par **Geoservices**, d'un permis de recherche pour une durée initiale de quatre ans, la société et **Geoservices** exerceront les activités d'exploration. La société a effectué un paiement

initial de 20 000 \$ CA à la signature de la **convention d'acquisition de participation de Geoservices** après la mise à jour de la demande. Un autre paiement d'un montant de 10 000 \$ CA sera fait par la société à l'approbation de la demande par la Commission interministérielle ainsi qu'un paiement final de 20 000 \$ CA et, sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX Inc., l'émission de 30 000 actions ordinaires de la société à **Geoservices** dès qu'un permis d'exploration lui sera accordé par décret.

Une fois que le permis d'exploration aura été délivré par décret, la société peut acquérir une participation de 90 % dans le permis au cours des quatre premières années en investissant un minimum de 295 millions de francs CFA (environ 719 500 \$ CA). La première année exige un investissement de 77 millions de francs CFA, soit environ 187 800 \$ CA, pour acquérir une participation de 18 % dans le permis. La deuxième année exige un investissement minimum de 67 millions de francs CFA (environ 163 400 \$ CA) pour acquérir une participation de 19 % dans le permis d'exploration. La troisième année exige que la société investisse un minimum de 68 millions de francs CFA (environ 165 853 \$ CA) pour une participation de 28 % dans le permis, et la quatrième année exige un investissement minimum de 83 millions de francs CFA (environ 202 400 \$ CA) pour une participation supplémentaire de 25 % dans le permis, portant le total à 90 % sur la période de quatre ans.

Dans l'éventualité où la société choisit de demander un permis d'exploitation (un « **permis d'exploitation** ») à l'égard de l'un des biens visés par la **convention d'acquisition de participation de Geoservices**, la société et **Geoservices** constitueront une coentreprise à l'égard de l'exploitation de ces biens, qui sera détenue à 81 % par la société, à 9 % par **Geoservices** et à 10 % par le gouvernement de Côte d'Ivoire. La société aura le droit d'acheter auprès de **Geoservices**, à tout moment, une participation additionnelle de 4 % dans la coentreprise moyennant un paiement en espèces de 2,0 millions de dollars CA.

La **convention d'acquisition de participation de Geoservices** accorde à **Geoservices** des redevances calculées à la sortie de la fonderie (« **RCSF** ») de 1 %, la société conservant le droit de racheter 50 % de ces RCSF de 1 % moyennant un paiement de 1,0 million de dollars CA. Après la mise en service d'installations pour exploiter commercialement une découverte, **Geoservices** aura également le droit de recevoir, sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX (« **TSXV** »), 350 000 actions ordinaires du capital-actions de la société.

Sous réserve de l'approbation de la TSXV, Kobo émettra 30 000 actions ordinaires à **Geoservices** dès qu'un permis d'exploration aura été accordé par décret à **Geoservices**. Ces actions ordinaires seront émises à **Geoservices** aux termes d'une dispense des obligations de prospectus prévues par la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et seront assujetties à une période de détention de quatre mois et un jour.

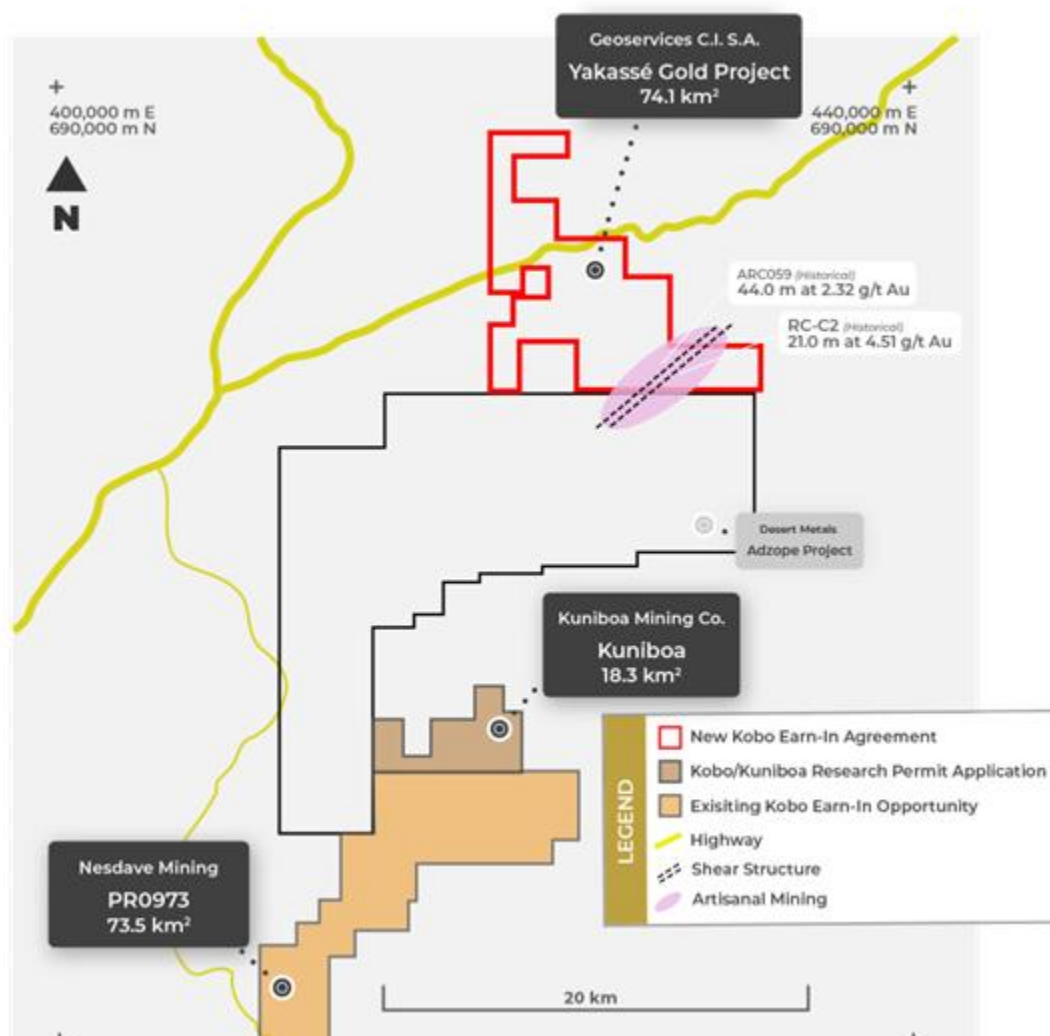
### **Projet aurifère Yakassé – Vue d'ensemble**

Le **projet Yakassé** est situé à environ 100 km au nord-est d'Abidjan et est facilement accessible par des routes pavées et en gravier. La demande de permis de 74,06 km<sup>2</sup> se trouve dans une région très prometteuse caractérisée par des unités métavolcaniques et métasédimentaires birimiennes orientées NE-SO pénétrées par des granitoïdes. La minéralisation aurifère dans la région est contrôlée structuellement, associée à des zones de cisaillement et à des filons de quartz, et a fait l'objet dans le passé d'une importante activité minière artisanale et à petite échelle.

Les travaux d'exploration antérieurs menés par des exploitants réputés, y compris, plus récemment, **Newmont** (2007-2010), ont mis en évidence des anomalies aurifères généralisées et confirmé la possibilité

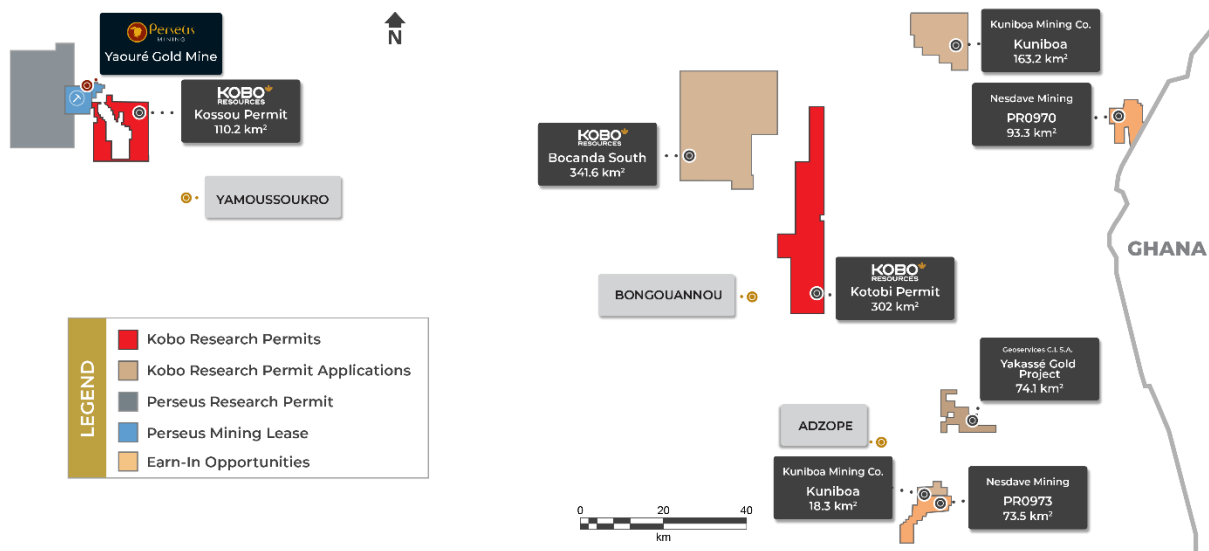
de systèmes minéralisés au **projet Yakassé**. Les travaux de **Newmont** comprenaient une vaste géochimie du sol, du forage à la tarière et plus de 3 500 mètres (« m ») de forage à circulation inverse (« RC »)<sup>1</sup>. Plusieurs intersection aurifères larges et près de la surface ont été signalées, dont à **44,0 m à 2,32 g/t Au**, à **48,0 m à 1,20 g/t Au** et à **20,0 m à 1,69 g/t Au**, mettant en évidence le fort potentiel minéral associé aux zones de cisaillement orientées NE-SO. Il est important de noter que la société estime que les tendances structurales observées à Yakassé peuvent représenter des systèmes parallèles à ceux présents à son permis de **Nesdave** et à sa demande de **Kuniboa** à proximité, ce qui met en évidence l'opportunité régionale plus large de consolider et d'explorer un corridor aurifère sous-exploré mais prometteur dans le sud-est de la Côte d'Ivoire.

**Figure 1: Carte de localisation – Projet aurifère Yakassé**



<sup>1</sup> Newmont Mining, Rapport interne, Permis Adzope (Côte d'Ivoire) Rapport final, octobre 2010.

Figure 2 : Permis d'exploration actuels et demandes en instance – Carte de localisation



## Conventions d'acquisition de participation de Nesdave

Comme il a été annoncé le 4 mars 2025, Kobo a auparavant conclu des conventions d'acquisition de participation (les « **conventions d'acquisition de participation de Nesdave** ») avec NESDAVE MINING SARL (« **Nesdave** ») relativement à deux permis d'exploration, PR-0970 et PR-0973.

Aux termes des **conventions d'acquisition de participation de Nesdave**, en leur version modifiée le 25 juillet 2025, la société peut acquérir i) une participation de 90 % dans le permis **PR-0970** au cours des quatre prochaines années en investissant 550 millions de francs CFA (environ 1,25 million de dollars CA), dont 75 millions de francs CFA (environ 171 500 dollars CA) devant être investis au cours de la première année, et ii) une participation de 90 % dans le permis **PR-0973** au cours des quatre prochaines années en investissant 555 millions de francs CFA (environ 1,27 million de dollars CA), dont 80 millions de francs CFA (environ 183 000 \$ CA) devant être investis au cours de la première année.

De plus, dans l'éventualité où **Kobo** choisit de demander un permis d'exploitation à l'égard de l'un des biens visés par les **conventions d'acquisition de participation de Nesdave**, **Kobo** et **Nesdave** constitueront une coentreprise à l'égard de l'exploitation de ces biens qui sera détenue à 80 % par **Kobo**, à 10 % par **Nesdave** et à 10 % le gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Finalement, chacune des **conventions d'acquisition de participation de Nesdave** accorde des RCSF de 1 % à **Nesdave**, la société conservant le droit de racheter 50 % de ces RCSF moyennant un paiement de 1,0 million de dollars CA. Après la réalisation d'une étude de faisabilité positive menant à l'émission d'un permis d'exploitation, **Nesdave** aura également le droit i) de recevoir une prime de 1,00 \$ CA par once prouvée et probable d'or découvert et ii) sous réserve de l'approbation de la TSXV, 350 000 actions ordinaires du capital-actions de la société.

Sous réserve de l'approbation de la TSXV, **Kobo** émettra 60 000 actions ordinaires à **Nesdave** dans le cadre de la signature des **conventions d'acquisition de participation de Nesdave**. Ces actions ordinaires seront émises à **Nesdave** aux termes d'une dispense des obligations de prospectus prévues

par la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et seront assujetties à une période de détention de quatre mois et un jour.

## Vérification des données techniques

L'information scientifique et technique contenue dans le présent communiqué de presse a été examinée et approuvée par M. Paul Sarjeant, géo. professionnel, personne qualifiée au sens du Règlement 43-101. M. Sarjeant est président et chef de l'exploitation et administrateur de Kobo.

---

## À propos de Ressources Kobo Inc.

Ressources Kobo est une société d'exploration aurifère axée sur la croissance ayant fait une nouvelle découverte aurifère prometteuse en Côte d'Ivoire, l'un des districts aurifères les plus prolifiques et développés d'Afrique de l'Ouest, et qui compte plusieurs mines d'or de plusieurs millions d'onces d'or. Le projet aurifère de Kossou, qui appartient exclusivement à la société, est situé à environ 20 km au nord-ouest de la capitale, Yamoussoukro, et est adjacent à l'une des plus grandes mines d'or de la région dotée d'installations de traitement de premier plan.

Avec plus de 18 500 mètres de forage au diamant, près de 5 900 mètres de forage à circulation inverse (RC) et 5 900 mètres de tranchées réalisés depuis 2023, Kobo a réalisé des progrès importants dans la définition de l'ampleur et de la prospectivité de son **projet aurifère de Kossou**. L'exploration s'est concentrée sur de multiples cibles hautement prioritaires sur une distance longitudinale de plus de 9 km d'anomalies géochimiques très prometteuses pour l'or dans le sol, le forage confirmant une minéralisation importante dans les zones Jagger, Road Cut et Kadie. La dernière phase de forage a permis d'affiner davantage les contrôles structuraux de la minéralisation aurifère, préparant ainsi le terrain pour la prochaine phase d'exploration systématique et de développement des ressources.

Au-delà de **Kossou**, la société poursuit l'exploration à son **permis de Kotobi** et étend activement sa position foncière en Côte d'Ivoire avec des terrains prometteurs, conformément à sa vision stratégique de croissance à long terme dans le pays. Kobo reste déterminée à cerner et à développer de nouvelles possibilités pour améliorer son portefeuille d'exploration dans cette région aurifère très prometteuse de l'Afrique de l'Ouest. Kobo offre aux investisseurs la combinaison prometteuse de perspectives aurifères de haute qualité sous la direction d'une équipe chevronnée dotée d'une expérience dans le pays. Les actions ordinaires de Kobo se négocient à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « KRI ». Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site [www.koboresources.com](http://www.koboresources.com).

###

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Edward Gosselin  
Chef de la direction et administrateur  
1-418-609-3587  
[ir@kobores.com](mailto:ir@kobores.com)

Twitter : @KoboResources | LinkedIn : Kobo Resources Inc.

NI LA BOURSE DE CROISSANCE TSX NI SON FOURNISSEUR DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION (AU SENS DES POLITIQUES DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX) N'ASSUMENT DE RESPONSABILITÉ QUANT AU CARACTÈRE ADÉQUAT OU À L'EXACTITUDE DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

## Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs :

*Le présent communiqué peut contenir des « informations prospectives » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Tous les énoncés, à l'exception des énoncés de fait historique, sont des énoncés prospectifs. Un énoncé qui porte sur*

*des discussions à l'égard des prévisions, des attentes, des estimations, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses, des événements ou des rendements futurs (en utilisant souvent, mais pas forcément toujours, des termes comme « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « projeté », « prévisions », « estimations », « attentes » ou « a l'intention de » ou des variations de ces termes, ou des énoncés indiquant que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire ou être atteints ou « se produiront » ou « seront atteints ») ne sont pas des énoncés de fait historique et peuvent être des énoncés prospectifs, y compris les énoncés relatifs à l'émission d'actions ordinaires, au développement futur de la société et au plan de la société à l'égard des biens visés par la convention d'acquisition de participation de Geoservices et les conventions d'acquisition de participation de Nesdave. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables à la date du présent communiqué de presse, comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de provoquer un écart sensible entre les résultats réels et les événements futurs et ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter : des incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les risques inhérents associés à l'exploration et à l'aménagement de terrains miniers; les frais et dépenses imprévus; le retard ou l'incapacité à obtenir les approbations du conseil d'administration, des actionnaires ou réglementaires, et d'autres facteurs de risque énumérés de temps à autre dans nos documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens sur SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Les lecteurs sont donc avisés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives contenus dans le présent communiqué de presse. Kobo n'assume aucune obligation ni responsabilité de mettre à jour les énoncés prospectifs relatifs aux estimations, aux opinions, aux projections ou aux autres facteurs, sauf si la loi l'exige.*